

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

016-211600952-20260421-202618 FONGIBILITE DE
Reçu le 27/04/2026

DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 21 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et un avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Monsieur Norbert BOULIER, Maire de CHENON.

Etaient présents : BOULIER Norbert, BERTHONNEAU Philippe, MAINGUET Martine, CLOCHARD Laurent, HEALY Mickael, VERGEZ Brigitte, MERAL Gilles, BAUDIN Sébastien, ANTON Francine, COCAGNE Leslie, VITU Léa.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire : MAINGUET Martine

2026.18 TAUX DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2026

Monsieur le Maire explique que la M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel.

En l'absence de vote, l'ordonnateur est réputé ne pas avoir reçu d'autorisation de l'assemblée délibérante.

Cette procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr

AR Prefecture

de personnel)
016-221190952-20260421-202618FONGIBILI-DE
Reçu le 27/04/2026

~~L'ordonnateur doit à la réunion suivante,~~ informer son conseil des virements de crédits réalisés.

En revanche, il est impossible d'abonder un chapitre non doté ou une opération non ouverte.

En 2025, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération à hauteur de 7.5 % pour chaque section, Fonctionnement et Investissement.

Monsieur le Maire propose donc de reprendre ce taux pour 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

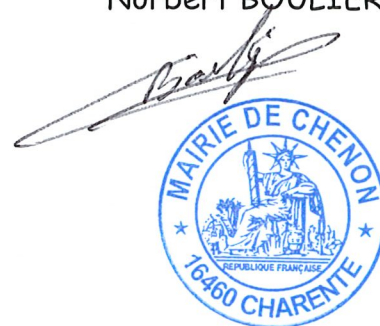
Pour : 11 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 27 avril 2026.

Le Maire
Norbert BOULIER



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr